

INFO LA PÊCHE

Vol. 1 • n° 1

Votre municipalité en bref

Octobre 2017

VOUS TENEZ ENTRE VOS MAINS VOTRE TOUT NOUVEL INFO LA PÊCHE

Toute l'équipe de la Municipalité est fière de vous présenter son nouvel outil de communication. *L'Info La Pêche* fait peau neuve afin de mieux refléter notre vie municipale.

Ce bulletin a comme objectif de vous fournir des informations utiles et pertinentes sur des sujets d'intérêt général et de vous présenter les actualités et événements au niveau local et au niveau régional.

A chaque début de mois, vous retrouverez dans votre numéro :

page 1 : les actualités et articles d'intérêt public qui, à l'échelle provinciale, régionale ou locale, auront un impact sur notre municipalité (grands dossiers, nouveaux programmes, événements importants...);

page 2 : des rappels d'informations pratiques de l'administration municipale pour la vie de tous les jours;

page 3 : le babillard réservé aux organismes communautaires reconnus pour annoncer activités et événements;

page 4 : une chronique qui vous fera connaître un peu plus l'administration municipale.

Une édition spéciale pourra être réalisée ponctuellement pour vous communiquer les avis publics.

Une version interactive sera disponible en ligne sur notre site web pour vous permettre d'accéder à de l'information utile en tout temps.

Bien que nous ne puissions garantir la publication de toutes les suggestions, nous vous invitons à nous communiquer les sujets susceptibles d'intéresser nos concitoyens par courriel à bulletin@villelapeche.qc.ca. Vous pouvez aussi nous appeler au 456-2161 poste 2288 ou 2273, ou venir nous voir en personne au 1, route Principale Ouest à Sainte-Cécile-de Masham.

En espérant que ce bulletin vous soit utile et que vous en soyez fiers, nous vous souhaitons une bonne lecture!

Votre équipe municipale



Bonne fête de l'Action de grâce

Conseil municipal

Robert Bussière

maire
819 456-2043
rbussiere@villelapeche.qc.ca

Jocelyne Ménard

quartier 1
819 456-1170
jmenard@villelapeche.qc.ca

Michel Gervais

quartier 2
819 456-3746
mgervais@villelapeche.qc.ca

Christian Blais

quartier 3
819 456-2848
cblais@villelapeche.qc.ca

Jean-Paul Brisebois

quartier 4
819 459-2151
jpbrisebois@villelapeche.qc.ca

Jacqueline

Lambert-Madore
quartier 5
819 459-8843
jlambertmadore@villelapeche.qc.ca

Claude Giroux

quartier 6
819 459-1344
cgiroux@villelapeche.qc.ca

Christopher Harris

quartier 7
819 459-2200
charris@villelapeche.qc.ca

L'ART PUBLIC POUR VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DE LA MRC

En 2010, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté une politique culturelle qui l'a amenée à souscrire à des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'une d'elles concerne l'élaboration de circuits patrimoniaux à travers la MRC pour valoriser le capital historique, culturel et naturel de notre région.

Ainsi, le Centre local de développement (CLD) des Collines a mis en œuvre le projet Parcours de Collines et d'eau afin de valoriser et faire connaître le patrimoine culturel et naturel des sept municipalités qui composent la MRC. Ce projet met en scène une œuvre d'art par municipalité sous une thématique commune : l'eau. Chaque Municipalité devait choisir un élément historique à mettre en valeur, retenir un artiste de l'Outaouais (localement de préférence) par voie de concours et lui confier la création d'une œuvre.

À La Pêche, c'est le moulin de Masham que le comité de sélection, constitué de citoyens, d'historiens et d'élus, a retenu pour valoriser le patrimoine. L'artiste Jean-Yves Vigneau a réalisé une sculpture inspirée du moulin de Masham et installée au parc du Moulin, sous le thème « Le moulin de Masham, force motrice dans le développement de notre communauté grâce aux chutes et rapides de notre rivière ». Cette œuvre d'art public a été inaugurée en présence du maire de La Pêche et préfet



de la MRC, M. Robert Bussière, des membres du CLD, d'élus et de nombreux invités venus exprimer leur fierté, dont des descendants des familles Bertrand et Dufour, anciens propriétaires du moulin.

Ce circuit patrimonial vient appuyer la promotion faite par Tourisme Outaouais de la Route touristique de l'Outaouais, Les Chemins d'eau, un projet rendu possible grâce au financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de Tourisme Outaouais, de la MRC des Collines et de ses sept municipalités.

Rédactrice en chef : Danièle Morisset

Rédactrice : Evelyne Kayoungha,

Service des communications

Production : TC Media

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Tél. : 819 456-2161

Site internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),

ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE!

Vous êtes invités à profiter du changement d'heure, le dimanche 5 novembre 2017, pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, en remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.



Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai. Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2290.

Le Service de la sécurité incendie

BRÛLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Selon le règlement 16-RM-05, la période de brûlage est du 1^{er} novembre au 31 mai sur le territoire de la Municipalité de La Pêche. Quiconque désire faire du brûlage à ciel ouvert, un feu de joie de plus d'un mètre de diamètre ou un feu d'artifice doit, au préalable, obtenir un permis. Pour cela, vous devez communiquer avec le Service des incendies 48 heures à l'avance au 819 456-2161, poste 2290. Prévoyez des frais de 10 \$ pour l'émission du permis que vous pourrez venir chercher à la Municipalité. Celui-ci sera valide pour un maximum de cinq jours pour le brûlage et un jour pour les feux de joie et les feux d'artifices. On peut consulter le règlement sur le site web de la Municipalité, sous l'onglet Municipalité / Règlements.

Le Service de la sécurité incendie

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER OU DE COMMANDITE

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous rappelle que toutes les demandes de soutien financier et les demandes de commandite pour 2018 doivent être reçues au bureau de la Municipalité au plus tard le 15 octobre 2017. Les demandes peuvent être transmises par la poste au Service des loisirs au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0, par courriel à loisirs@villelapeche.qc.ca, ou être déposées en personne à la réception de la Municipalité. Les formulaires sont disponibles sur le site web de la Municipalité, ou en faisant la demande par courriel ou en personne à la réception de la Municipalité. Pour plus d'information, contactez Denise Patry au 819 456-2161, poste 2241.

Le Service des loisirs

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, des immeubles seront vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes ou autres impositions dues sur ces immeubles, incluant les frais engagés avant la vente. Cette vente publique aura lieu à la salle du conseil au centre administratif de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, situé au 216, chemin Old Chelsea, à Chelsea, le jeudi 7 décembre 2017. La liste des immeubles sera publiée dans le journal *Le Droit* les 18 et 25 octobre 2017.

Le Service des finances et de la taxation

ENTRETIEN DE VOTRE SYSTÈME SEPTIQUE

Saviez-vous qu'il est obligatoire de vidanger votre fosse septique tous les deux ans pour une résidence permanente et tous les quatre ans pour un chalet saisonnier (180 jours)? Pour les systèmes utilisant une nouvelle technologie, faites l'entretien tel que recommandé par le fabricant et assurez-vous de renouveler votre contrat d'entretien. La période idéale pour faire votre vidange est l'été ou l'automne.

Comment savoir si votre système fonctionne bien ?

Si vous entendez du bruit lorsque la baignoire se vide, s'il y a un refoulement, des odeurs ou encore si un liquide gris apparaît dans votre cour, attention! Consultez un professionnel ou appelez-nous pour obtenir des conseils. Si vous avez un doute, agissez rapidement. Des installations septiques mal entretenues ou endommagées pourraient contaminer votre puits, celui de votre voisin ou un milieu humide à proximité. Vous seriez alors passible d'une amende et d'une poursuite pour négligence.

Habitudes à risque

Ne jetez jamais des produits chimiques, des huiles, de la peinture, de la litière, du chlore, des solvants, entre autres, dans votre système septique puisqu'avec le temps, ces produits atteindront l'eau souterraine. Évitez également de circuler en véhicule sur votre champ d'épuration.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 819 456-2161, poste 2240 ou à commisurba@villelapeche.qc.ca ou encore, visitez le site web du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/faq.htm

Le Service de l'urbanisme

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Octobre 2017						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ORDURES
RECYCLAGE
AUCUNE COLLECTE

Fête de l'Action de grâce : la collecte sera reportée au lendemain pour tous les secteurs.

Rappelez-vous que depuis le 1^{er} septembre, tout déchet solide devra obligatoirement être placé dans un bac roulant de 240 à 360 litres de couleur verte. Ces bacs sont disponibles dans les quincailleries locales. De la même façon, toute matière recyclable doit être mise dans un bac roulant de 360 litres de couleur bleue. Placez les bacs sur la propriété privée de façon à ce qu'ils restent très accessibles, mais hors de l'emprise municipale (routes, rues et chemins). Le poids maximum pour les ordures ménagères à chaque collecte est de 80 kg par résidence et de 135 kg à 680 kg par commerce, selon le type de commerce. Pour plus d'information, composez le 819 456-2161, poste 2282.

Le Service des travaux publics

RAPPEL - DERNIER COUPON DE TAXES ANNUELLES

Le règlement numéro 17-733 stipule que lorsque le compte de taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de six versements égaux.

La date limite du sixième et dernier versement étant le 10 octobre 2017, nous vous rappelons que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu (selon les dates des coupons joints à votre facture), le solde entier du compte devient alors exigible. À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de quatorze pour cent (14 %).

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou que vous avez déménagé, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2221 ou à reception@villelapeche.qc.ca.

Le Service des finances et de la taxation



Activité de financement - Déjeuner à la Maison de la famille l'Étincelle

Quand : le 8 octobre, de 9 h 30 à 12 h

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, La Pêche

Coût : contribution volontaire, minimum 5 \$ par personne

Renseignements : Elaine Théberge au 819 456-4696 ou mdletincelle@gmail.com

Ateliers parents-enfants

Ateliers de jeu offerts gratuitement par Collines en forme. Transport disponible au besoin.

Parents-enfants 0-5 ans : du 18 septembre au 4 décembre, de 9 h 30 à 11 h 30, au centre communautaire de Ste-Cécile de Masham (41, chemin Passe-Partout, La Pêche).

Parents-enfants 0-9 mois : du 18 septembre au 4 décembre, de 13 h 30 à 15 h 30 au CLSC de Ste-Cécile de Masham (9, chemin Passe-Partout, La Pêche).

Renseignements : Bobbie-Lee Gervais, animatrice de milieu au 819 643-4954 ou milieucef@gmail.com.

Yoga du rire

Conférence présentée par Linda Leclerc, École du yoga du rire de Gatineau.

Quand : le 14 octobre, de 13 h 30 à 15 h 30

Où : Mashado, dans la grande salle

Coût : gratuit; apportez votre tapis de yoga

Renseignements et inscriptions :

Anne Lauzon au 819 456-4696 ou coordomdf@gmail.com

Souper de doré à la Maison le Ricochet

Au programme : prix de présence et musique country avec Martin Duford.

Quand : le 14 octobre à 17 h 30

Où : salle des Chevaliers de Colomb (6, rue Guertin, La Pêche)

Coût : billets en vente à la Maison le Ricochet : 20 \$

Réservations et renseignements : 819 456-4230

Ateliers pour femmes : employabilité / carrière / études avec le CSÉE

Quand : les 4, 11, 18 et 25 octobre, de 9 h à 12 h

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, La Pêche

Coût : gratuit

Renseignements et inscriptions :

Anne Lauzon au 819 456-4696 ou coordomdf@gmail.com

Atelier de confection de nourriture pour nourrissons

Quand : les 13 et 27 octobre, de 9 h à 12 h

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, La Pêche

Coût : gratuit

Renseignements et inscriptions :

Josée Bussière au 819 456-4696 ou mdletincelle@gmail.com

Salon de Noël en automne

Il y aura de nombreux artisans, une vente de pâtisseries, un casse-croûte, des tirages et bien d'autres choses. Bienvenue à tous !

Quand : les 21 et 22 octobre

Où : sous-sol de l'église Sainte-Cécile à La Pêche

Renseignements : 819 456-2212

Popote roulante

Service de livraison de repas à domicile pour les gens de 55 ans et plus ainsi que pour les personnes à mobilité réduite ou avec une problématique de santé mentale ou une déficience.

Quand : en tout temps; livraison le jeudi

Coût : 6 \$ par repas

Renseignements : Elaine Théberge ou Josée Bussière au 819 456-4696 ou mdletincelle@gmail.com

Ateliers de cheminement personnel pour femmes

Ateliers offerts aux femmes de la région dans le but de donner place à un groupe de discussion portant sur les différents buts personnels des participantes et les outils pour atteindre ces objectifs.

Quand : les 24 et 31 octobre, de 9 h 30 à 12 h 30

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, La Pêche

Coût : gratuit

Renseignements : Anne Lauzon au 819 456-4696 ou coordomdf@gmail.com

Fête de l'Halloween au Mashado

Info à venir ! Ne manquez pas de voir notre publicité qui sera affichée à divers endroits dans la municipalité.

Quand : le samedi, 28 octobre

Où : Maison des jeunes Le Mashado

Coût : gratuit

Renseignements : 819 456-1100

Programmation - complexe sportif La Pêche Début des activités

Le patinage en famille : 1^{er} octobre, le dimanche de 12 h à 12 h 50; le patinage public : 6 octobre, le vendredi de 17 h à

18 h 20; le hockey libre : 6 octobre, le vendredi de 15 h 30 à 16 h 50, au coût de 5 \$ par joueur.

Curling : pour vous inscrire à l'équipe de réserve ou avoir des renseignements, appelez-nous.

Offres d'emploi : envoyez votre CV à complexe.sportif@bellnet.ca ou apportez-le à l'aréna.

- une personne pour faire du nettoyage le jour, en semaine et les fins de semaine (étudiants bienvenus);

- instructeur de yoga, pour le jeudi soir;

- personnes pour travailler à la cantine, le soir et les fins de semaine.

Il reste toujours quelques périodes libres pour la patinoire; appelez-nous au 819 456-1535, poste 1 ou visitez notre site www.complexe-sportif-la-peche.ca.

Exposition d'art juvénile annuelle

Biblio Wakefield présentera sa troisième exposition d'art juvénile annuelle au mois de mars 2018 ! Cette année, le thème sera Les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu. Nous encourageons les jeunes artistes âgés de 21 ans ou moins à se préparer dès maintenant à soumettre leurs œuvres d'art pour cette exposition !

Renseignements : fraser.semenoff.maria@gmail.com

Formation : Accompagner une personne atteinte d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée

Mélanie Marcotte, Société d'Alzheimer de l'Outaouais québécois

Quand : du 5 octobre au 23 novembre, de 13 h 30 à 16 h 30 (huit ateliers)

Où : 24, chemin du Parc à Val-des-Monts

Coût : 35 \$ en tout; le paiement confirme l'inscription

Inscription : Mélanie Marcotte au 819 777-4232, poste 222 ou mmarcotte@saoq.org.

Atelier : Réapprendre à dormir naturellement

Véronique Bellemare Brière M.A., N.D., S.E.S., Institut Somna

Initiez-vous gratuitement au fonctionnement global des mécanismes du sommeil et à des méthodes simples pour le gérer naturellement toute votre vie.

Quand : le 13 octobre, de 13 h 30 à 15 h 30

Où : Hôtel de ville (salle C),

1177, route 315, L'Ange-Gardien

Inscription : Josué Jude au 819 457-9191, poste 242. Nombre limité d'inscriptions.

Formation : Prévenir la dépression, l'anxiété, l'usure par compassion et bâtir sa résilience

Formation présentée par Éline Poulin, consultante en mieux être

Objectifs : déceler les signes et les symptômes reliés à l'anxiété, la dépression et l'usure par compassion; reconnaître les défis et les obstacles en vue de prendre soin de soi dans notre rôle de proche aidant; découvrir les moyens qui aident à stabiliser nos émotions négatives et gérer nos pensées.

Quand : les 1^{er}, 8, 15 et 22 novembre de 13 h 30 à 15 h 30

Où : Hôtel de ville (salle C), 1177, route 315, L'Ange-Gardien

Coût : 20 \$ pour les quatre ateliers

Inscription : Josué Jude au 819 457-9191, poste 242. Nombre limité d'inscriptions.

Bouton d'appel au secours Mon Ange Gardien

Les personnes âgées à faible revenu peuvent continuer à vivre chez eux, sur le territoire des Collines, en toute tranquillité d'esprit. Grâce au système de sécurité Mon Ange Gardien, l'abonné peut appuyer sur un bracelet ou un collier muni d'un bouton d'appel en cas d'urgence.

Renseignements : Monique Albert au 819 457-9191, poste 244.

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca présenté si possible comme suit:

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où** : xxx **Coût** : xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Prochaines tombées :

déc. : 6 nov., janvier : 4 déc., février : 3 janv., mars : 29 janv.



VOUS ALLEZ CHOISIR VOS ÉLUS MUNICIPAUX LE 5 NOVEMBRE 2017. CONNAISSEZ-VOUS BIEN LEUR RÔLE?



Par Annie Racine,
Directrice générale et secrétaire-trésorière et présidente d'élection, Municipalité de La Pêche

Les élus municipaux représentent les citoyens de La Pêche dans l'administration des affaires de leur municipalité; ils décident des orientations et des priorités. Ainsi, ils sont élus par et parmi les résidents de La Pêche. Une personne est élue par quartier, ce qui fait un total de sept conseillers et conseillères, en plus de la personne choisie pour occuper les fonctions de maire ou mairesse.

Le conseil municipal que forment le maire, les conseillers et conseillères est responsable du bien-être et de la qualité de vie des citoyennes et citoyens qu'il représente. Son mandat s'effectue dans le respect de l'application du Code municipal du Québec et de la Loi sur les

compétences municipales qui édictent ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas faire. Il va donc prendre des décisions en matière de :

- culture, loisirs, activités communautaires et parcs;
- développement économique local;
- production d'énergie et systèmes communautaires de télécommunication;
- environnement;
- salubrité;
- nuisances;
- sécurité;
- transport.

Les élus municipaux se réunissent toutes les deux semaines (et une fois par mois durant la période estivale), sous la présidence du maire, pour débattre et prendre les meilleures décisions possibles dans l'intérêt des résidents. Les séances du conseil sont ouvertes à la population. Les décisions prises durant les séances du conseil sont des résolutions ou des règlements.

Les élus n'ont aucun pouvoir individuellement et en dehors des assemblées du conseil, sauf le maire, en cas d'urgence. Par conséquent, tout se décide en séance de conseil!

Maintenant que vous connaissez le rôle, les responsabilités et le mode de fonctionnement des élus municipaux, il ne vous reste plus qu'à les choisir. C'est le 5 novembre prochain!

VOUS VOULEZ VOTER? TROIS QUESTIONS À VOUS POSER!

• Avez-vous le droit de voter?

Pour voter, une personne doit être **inscrite sur la liste électorale**, avoir 18 ans ou plus le jour du vote et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre :

- Être de citoyenneté canadienne,
- Ne pas être sous curatelle,
- Ne pas avoir été reconnue coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

ET

- Être résident de La Pêche et être au Québec depuis au moins 6 mois

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de La Pêche depuis au moins 12 mois. Dans ce cas-ci, vous devez adresser une demande écrite à la Municipalité **avant le 19 octobre** pour être rajouté sur la liste. Toutefois, si vous êtes copropriétaires ou cooccupants, vous devrez désigner, par procuration transmise à la Municipalité, une seule personne à inscrire sur la liste.

« Voter, c'est un devoir! »

• Avez-vous vérifié si vous êtes sur la liste?

Surveillez l'avis qui vous sera envoyé par la présidente des élections ou communiquez directement avec son bureau au 819 456-2161.

« Vérifiez, c'est votre responsabilité! Sans inscription, pas de vote! »

• Pas inscrit? Des erreurs? Un changement d'adresse?

La révision de la liste électorale se fera les **17, 18 et 19 octobre 2017** au bureau de révision situé au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), selon les horaires suivants :

- Mardi 17 octobre : **de 10 h à 22 h**
- Mercredi 18 octobre : **de 9 h à 18 h**
- Jeudi 19 octobre : **de 9 h à 18 h**

Alors présentez-vous ou faites-vous représenter par un proche (parent, conjoint ou par une personne qui demeure avec vous) avec votre ancienne adresse et deux pièces d'identités contenant les informations suivantes : **nom et date de naissance sur la première** et **nom et adresse sur la deuxième**. Vous serez ensuite assurés de pouvoir exercer votre droit de vote.



À l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières le 8 octobre 2017, joignez-vous à l'équipe municipale pour dire :

Merci à nos pompiers pour leur travail et leur engagement à assurer notre protection en cas d'incendie et autres situations d'urgence.

La Sécurité incendie à La Pêche, c'est :

- 65 pompiers, dont 63 bénévoles
- 14 camions
- 4 casernes : Arthur Sincennes (Sainte-Cécile-de-Masham), William (Bill) Gonzalez (Wakefield), Arthur Saint-Louis (Lac-des-Loups) et Eugène Bernier (East Aldfield)